



Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! <http://letheildebretagne.fr>

Contribuez, aimez, partagez les infos sur facebook <http://www.facebook.com/letheildebretagne>

EDITO

Chères Theillaises, Chers Theillais,

Le 15 mars 2020, un nouveau conseil municipal a vu le jour. Lors de sa première séance, le 25 mai dernier, le maire et les adjoints ont été élus. Aujourd'hui, cette nouvelle équipe est déjà au travail et nous sommes pleinement à votre disposition. Chacun d'entre nous apportera sa pierre à l'édifice pour mettre en place les projets qui nous tiennent à cœur.

Dans le contexte de crises sanitaire et économique actuelles, nous avons la volonté de soutenir ceux qui en ont besoin.

Merci pour votre confiance.

Le Maire, Benoît CLÉMENT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Election du Maire :
Résultat du vote : BLANCHARD Hubert = 4 voix ;
CLÉMENT Benoît = 15 voix
M. Benoît CLÉMENT est installé dans les fonctions de Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints :
Résultat du vote : Approbation à l'unanimité pour fixer le nombre d'adjoints à 4.
- Elections des Adjoints.
Résultat du vote : Liste BLANCHARD Hubert = 4 voix
Liste VALLÉE Graziella = 15 voix
Mme VALLÉE Graziella, M. Christophe LECOMTE, Mme Émilie LOUVEL, et M. Cyrille POINSIGNON sont installés dans les fonctions d'Adjoints.

ORDRE DU JOUR

Délibération fixant les indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints. Le Conseil de la Commune du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à effet au 26 mai 2020,

- de fixer, par 17 voix « pour » 1 voix « contre », 1 abstention, le montant de l'indemnité pour le Maire à 27.78 % de l'indice brut terminal (au lieu de 37 % pendant le mandat précédent) soit une indemnité brute mensuelle de 1 080.48 € ;
- de fixer, par 18 voix « pour », 1 abstention, le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à 13.89 % de l'indice brut terminal (au lieu de 10 % pendant le mandat précédent) soit une indemnité brute mensuelle de 540.24 € pour chacun des quatre adjoints ;
- précise que les indemnités seront payées trimestriellement ;

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et d'éviter la surcharge des ordres du jour des séances du conseil municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée de son mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 5 000 € ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000 €.

Le Maire est autorisé à procéder au recrutement d'agent auxiliaire pour faire face à d'éventuels surcroît de travail ou aux indisponibilités des agents (maladie, congés, absences...) dans l'ensemble des services.

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Le Maire doit rendre compte à chaque Conseil Municipal des décisions arrêtées en application de cette délégation.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Désignation des membres des Commissions Municipales :

- **Commission FINANCES :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Graziella VALLÉE, Adjointe déléguée, Aude BAZIN, Yoann CADO, Anne GUILLEVIN.
- **Commission URBANIME et BATIMENTS COMMUNAUX :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Graziella VALLÉE, Adjointe déléguée, Laurence BOUSSIN, Yoann CADO, François GARNIER, Fabien HOUGET, Christophe LECOMTE, Éric PELTIER, Marc SORIN, et Hubert BLANCHARD, Isabelle LE PIT, Willy TOURTIER-GENDROT.
- **Commission VOIRIE :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Christophe LECOMTE, Adjoint délégué, Yoann CADO, François GARNIER, Fabien HOUGET, Éric PELTIER, Graziella VALLÉE, et Hubert BLANCHARD, Anne GUILLEVIN.
- **Commission VIE SCOLAIRE :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Émilie LOUVEL, Adjointe déléguée, Émilie BOUÉ, Laurence BOUSSIN, Pascaline MARION, Isabelle LE PIT.

Création de comités consultatifs et désignation des membres :

- **Comité consultatif EXTENSION DU CIMETIÈRE :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Christophe LECOMTE, Adjoint délégué et Président du Comité, Geneviève FERRÉ, Fabien HOUGET, Émilie LOUVEL, Graziella VALLÉE, Hubert BLANCHARD, Jean-Louis COCAULT (23 Le Pâtis des Noës), Hervé JOUANOLLE (64 La Piverdière), Vivian REQUET (7 La Garillière).
- **Comité consultatif CADRE DE VIE :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Émilie LOUVEL, Adjointe déléguée et Présidente du Comité, Aude BAZIN, Geneviève FERRÉ, Pascaline MARION, Marc SORIN, Anne GUILLEVIN, Isabelle LE PIT, Hervé AUBIN (3 L'Homme), Hervé JOUANOLLE (64 La Piverdière), Laurence POINSIGNON (7 rue du Pré Vert), Christelle THOMAS (7 La Péritière), et Marie-Bernard RENAULT (14 rue Robert Lequerré).
- **Comité consultatif COMMUNICATION :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Cyrille POINSIGNON, Adjoint délégué et Président du Comité, Aude BAZIN, Émilie BOUÉ, Geneviève FERRÉ, Pascaline MARION, Hubert BLANCHARD, Isabelle LE PIT, Sonia BATAIS (26 Le Haut Village), Fabrice BOUSSIN (19 rue du Clos Saint-Hubert), Anita LE NARD (15 La Beucherie) et Émilie PHÉLIPPÉ (20 Gérault).
- **Comité consultatif SPORTS - CULTURE - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS :**
Benoît CLÉMENT, Maire, Cyrille POINSIGNON, Adjoint délégué et Président du Comité, Émilie BOUÉ, Laurence BOUSSIN, Pascaline MARION, Willy TOURTIER-GENDROT, Muriel HÉLARY (6 rue du Clos Saint-Hubert), Catherine LEFEBVRE (5 rue du Bourg Joly), Mélanie TOUCHAIS (24 Les Brégeons) et Béatrice GAUTHIER (2 Le Bignon).

FEUX DE FORÊT : LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence :

- Pas de barbecue aux abords des forêts
- Pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture,
- Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie,
- Pas de combustible contre la maison (bois, fuel, butane...)
- Débroussaillage de son terrain : un terrain débroussaillé permet au feu de passer sans provoquer de grands dommages et facilite le travail des sapeurs-pompiers.
- Témoin d'un début d'incendie donner l'alerte en localisant le feu avec précision (112 urgences - 18 pompiers). Rendez-vous sur feux-foret.gouv.fr Je me confie dans ma maison, elle est mon meilleur abri.

FRELONS ASIATIQUES

Si vous repérez avec certitude un nid de frelons asiatiques, appelez directement la plateforme téléphonique de la FGDON35 au 02 23 48 26 32 ou au 02 23 48 26 23 pour déclencher l'intervention. Le coût de la destruction est prise en charge par Roche aux Fées Communauté.

OFFRE D'EMPLOI

LE CHANTIER D'INSERTION LE PAYS FAIT SON JARDIN

Recherche 1 ouvrier (e) maraîcher (e) H//F.

Contrat à Durée Déterminée d'Insertion ; salaire 10,15 € brut horaire,

Lieu de la mission : LE THEIL DE BRETAGNE pour 26 heures hebdomadaire. Durée du contrat : 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Date de début : juin 2020

Descriptif du poste : les ouvrier(e)s maraîcher(e)s effectuent les missions suivantes sur une activité de maraîchage biologique :

Préparation de semis de légumes, plantation, désherbage manuel et mécanique, récolte, préparation des paniers de légumes, vente, relation avec les clients, entretien locaux et matériels,....

Contact : Eve LEMARCHAND - Association Le Relais pour l'Emploi - Le Pays fait son jardin
6 rue Louis Pasteur - 35240 Retiers 02 99 43 60 66 - mail : jardin@lerelaispoul'emploi.fr



Le Pays fait son jardin

RÉSEAU MÉDIATHÈQUES LIBELLULE

Un service drive est mis en place et est à privilégier en effectuant vos réservations via votre compte lecteur ; sinon vous pouvez prendre rendez-vous afin d'éviter les files d'attente (1 personne à la fois dans la bibliothèque autorisée). Le port du masque est fortement recommandé.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un portage à domicile est possible sous conditions (contacter la bibliothèque) Horaires : **mardi 16h30 à 18h30 et vendredi 14h à 18h30 uniquement**, tel 02 99 47 73 55.

Toutes les informations sur : <http://bibliotheques-rocheauxfees.fr>

BUS FRANCE SERVICE

Il s'agit d'un bus itinérant mis en place par France Service où des médiateurs se déplacent pour vous accompagner dans vos démarches administratives, aide à l'e-administration (Pôle emploi, CAF, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Impôts, MSA, La Poste....), rédaction de vos courriers. **Prochaines permanences au Theil de Bretagne : mardi 16 juin, mardi 7 et mardi 28 juillet, horaires de 12h à 13h et de 14h à 18h.** Le Bus stationnera devant la salle communale. Les médiateurs sont joignables au 07 78 81 92 05 et pimmsmobile35@pimms.org

ARGENT DE POCHE

En raison du contexte actuel, il n'y aura pas d'opération Argent de Poche pour les jeunes de 16 à 18 ans cet été.

L'OUTIL EN MAIN

Les ateliers de l'Outil en Main reprendront leurs activités le **mercredi 9 septembre**. Il est possible de s'inscrire dès à présent pour cette rentrée. Les enfants sont accueillis à partir de 9 ans. La priorité sera donnée aux réinscriptions des enfants présents cette saison et ensuite se fera par ordre d'inscriptions.

Les personnes intéressées peuvent contacter ou **Michelle Clouet, présidente** au 06 84 40 78 36 ou **Annick Duhail, secrétaire** au 06 65 37 33 17.

loutilenmain.retiers@gmail.com

RECYCLERIE : LE BON DÉBARRAS

Va ouvrir très prochainement à Janzé, La rue Hamon (route du Theil). Elle récupère les objets propres et en bon état donnés par des particuliers et entreprises pour les revendre à prix solidaires. **Accueil dès à présent des objets mercredi et samedi matin 10h-12h.** Infos sur <https://www.facebook.com/leBonDebarras35/> ou www.lebondebarras.fr

Contact : 07 82 08 18 47 - contact@lebondebarras.fr

L'ATELIER FLORAL

Nous vous proposons si vous êtes passionnées de fleurs, de venir nous rejoindre et de vous inscrire pour la saison 2020-2021 : **Les cours reprendront en septembre.** Les cours sont animés par Nathalie Hupel et ont lieu un mardi par mois soit l'après-midi à 14h soit le soir à 20h30 salle André Hoisnard (terrain des sports). Vous pouvez vous inscrire dès maintenant. La cotisation est de 55€. Pour tout renseignement : **Martine Savouré - Présidente** : 02 99 47 76 87 **Christèle Thomas - Trésorière** : 02 99 47 76 35 ou par mail : atelierfloral.leteuil@gmail.com

FÊTE DE LA MUSIQUE

En raison de la crise sanitaire, la fête de la musique est annulée pour cette année.

Ophélie Vallée,
Présidente du Comité des Fêtes

ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la Communauté de Communes pour retrouver toutes les infos sur les réunions, les débats et animations diverses.

Renseignements : Roche aux Fées Communauté, 16 rue Pasteur à Retiers : 02 99 43 64 87 ou www.cc-rocheauxfees.fr

HORAIRES DE LA MAIRIE

Tous les matins 8h30 à 12h30 et lundi après-midi, 13h30 à 18h30. Fermée le samedi matin en juillet et août.

Parution le lundi 15 juin 2020
Pour Infos-Le Theil n° 253 articles à déposer pour le **22/06/2020** à la mairie.
Responsable de publication : Benoît Clément
Rédaction et impression : Cyrille Poinson, Emilie Boué et Secrétariat Mairie
02.99.47.74.07 - mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr - 660 exemplaires.

